

Vétérinaire : D^r

N° Ordre :

Adresse :

Certificat vétérinaire obligatoire avant cession d'un chat

Code rural L.214-8 ; D.214-32-2

Identification obligatoire avant cession, à la charge du cédant - L.212-10

Interdiction de vendre un chat âgé de 8 semaines ou moins - R.215-5-1

Ce certificat est établi à la suite de l'examen clinique de ce jour et sous réserve de l'exactitude des déclarations du cédant.

Cédant (propriétaire)

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Raison sociale :

Animal

Chat

- Race :
- Déclaration de naissance numéro :
- N'appartient pas à une race
- Apparence (aux dires du cédant) :

- Identification :
- Date de naissance :
- Passeport européen n° :
- Stérilisation (éventuelle) attestée par le D^r :
- Dernières vaccinations (valences et dates) :

- État de santé apparent lors de l'examen de ce jour* :

	Normal	Suspect	Observations
Yeux			
Oreilles			
Dents			
Appareil cardiovasculaire			
Appareil respiratoire			
Appareil digestif			
Appareil génital			
Appareil urinaire			
Appareil locomoteur			
Peau/pelage			
Comportement			
Poids			

Examens complémentaires : Oui Non (annexe)

À _____, le _____

Signature + tampon

* Il n'est fait état ici que des signes apparents à l'issue de l'examen clinique. Des examens complémentaires peuvent être réalisés à la demande du propriétaire ou du détenteur.